

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

IMPULSA CAPITAL
Société par actions simplifiée
au capital social de 708.588 euros
Siège social : 36, rue de Châteaudun 75009 Paris
880 891 890 R.C.S. Paris

(la "**Société**")

EXTRAITS DUPROCÈS VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT EN DATE DU 22 MAI 2026

(Extraits)

L'an deux mille vingt-six,

Le vingt-deux mai,

La soussignée, Pampelonne Capital SARL, représentée par Monsieur Grégoire Proust, agissant en sa qualité de président de la Société (le "**Président**"), a pris les décisions décrites ci-après.

Après avoir rappelé que les associés de la Société ont, par décisions en date du 13 mai 2026 (les "**Décisions des Associés**"), décidé de déléguer au Président compétence à l'effet de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal maximal de 14.228 euros (hors prime d'émission) par l'émission, en une ou plusieurs fois, d'un nombre maximal de 14.228 actions ordinaires ("**AO**"), d'une valeur nominale de 1 € chacune, émises avec une prime d'émission de 36,42 € (ce montant étant arrondi à deux chiffres après la virgule pour les besoins des présentes) par AO, avec suppression du droit préférentiel de souscription des associés (la "**Délégation de Compétence**"), le Président a adopté les décisions suivantes :

1. Mise en œuvre de la Délégation de Compétence et augmentation de capital d'un montant nominal de 14.228 euros, par l'émission de 14.228 AO d'une valeur nominale de 1 € chacune, émises avec une prime d'émission de 36,42 € (ce montant étant arrondi à deux chiffres après la virgule pour les besoins des présentes) par AO, à libérer intégralement par compensation de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription (l'"**Augmentation de Capital**") ; et
2. Pouvoirs pour les formalités légales

PREMIÈRE DÉCISION

(Mise en œuvre de la Délégation de Compétence et augmentation de capital d'un montant nominal de 14.228 euros, par l'émission de 14.228 AO d'une valeur nominale de 1 € chacune, émises avec une prime d'émission de 36,42 € (ce montant étant arrondi à deux chiffres après la virgule pour les besoins des présentes) par AO, à libérer intégralement par compensation de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription (l'"Augmentation de Capital"))

Le Président, après avoir constaté que le capital social de la Société est entièrement libéré et connaissance prise des Décisions des Associés :

- **décide** d'augmenter le capital social de la Société, par apport en numéraire réglé par compensation de créances, d'un montant nominal de 14.228 euros, pour le porter de 708.588 euros à 722.816 euros, par l'émission de 14.228 AO d'une valeur nominale de 1 € chacune, émises avec une prime d'émission de 36,42 € (ce montant étant arrondi à deux chiffres après la virgule pour les besoins des présentes) par AO, à libérer intégralement par compensation de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- **décide** que :

- les AO à émettre devront être libérées de l'intégralité de leur montant par compensation de créances lors de leur souscription ;
- la souscription des AO sera réservée à (...);
- les AO seront créées avec jouissance à compter de la date de réalisation définitive de l'Augmentation de Capital ;
- les AO seront soumises aux décisions collectives des associés de la Société, à toutes les dispositions statutaires ainsi qu'aux stipulations du pacte d'associés relatif à la Société ;
- les souscriptions seront reçues au siège de la Société, contre remise des bulletins de souscription correspondants, à compter du 22 mai 2026 jusqu'au 28 mai 2026 inclus, étant précisé que la période de souscription pourra être close par anticipation dès que toutes les AO à émettre auront été souscrites ;
- l'Augmentation de Capital sera définitivement réalisée à la date d'émission par le Commissaire aux comptes du certificat du dépositaire des fonds.

DEUXIEME DÉCISION

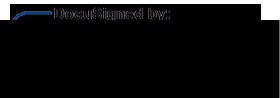
Pouvoirs pour les formalités légales

Le Président **confère** tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent acte aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité légale.

* *

*

Extraits certifiés conformes.
Fait et signé le 22 mai 2026.

 _____

Le Président
Pampelonne Capital SARL
Représentée par Monsieur Grégoire Proust